



# Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

**Session du 11 février 2019**

**Sessione di l'11 di ferraghju di u 2019**

**Rapport N° 2019-4**

**Raportu N° 2019-4**

## **Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**

**Objet : Travaux de la Commission « Déneigement »**

**Oggetu : Travagli di a Cummissione « Caccià di a neve »**

Depuis son installation, le 18 mai dernier, la Commission « Déneigement » s'est réunie à six reprises.

Les comptes rendus des réunions du 19 octobre, 7 novembre, 3 décembre 2018 et 28 janvier 2019 sont annexés au présent rapport ; les travaux antérieurs vous ont été exposés lors des précédentes séances plénières du 11 juin et 25 septembre derniers.

Pour mémoire, cette Commission avait décidé l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des maires afin de déterminer leur besoin et leur niveau d'équipement en matière de déneigement.

A l'issue de l'analyse des réponses par les services techniques de la Collectivité de Corse et le Secrétariat général de la Chambre des Territoires, les communes ont été classées en cinq catégories et plusieurs hypothèses de travail ont été élaborées.

En application du cadre légal en vigueur et afin de répondre au mieux à la demande des maires, les options retenues par les membres de la Commission sont les suivantes :

1. Le recours à une convention Collectivité de Corse / commune pour le déneigement des communes traversées par une route territoriale (ancien réseau départemental souvent) pour permettre à la Collectivité de Corse d'intervenir sur le réseau territorial en agglomération.
2. Le recours à une convention Collectivité de Corse / commune pour intervenir sur le réseau strictement communal à la condition de pouvoir déterminer des participations réciproques.
3. La modification du règlement des aides aux communes et règlement des aides au titre du Comité de massif pour permettre le financement de la location d'équipements adaptés et/ou permettre aux communes de faire appel à des tiers (agriculteurs ou entreprises agréées) installés sur la commune ou le territoire intercommunal.



## Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Sur la base de ces propositions, l'objet de ce présent rapport est de valider :

- La convention pour le déneigement des routes territoriales en agglomération, comportant deux options :
  - ◆ La commune et la Collectivité de Corse interviennent conjointement
  - ◆ La Collectivité de Corse intervient seule
- La convention pour le déneigement des routes communales
- La demande de modification du règlement des aides aux communes et aux intercommunalités ainsi que du règlement des aides au titre du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse.

S'agissant du conventionnement avec les communes pour le déneigement des routes communales, il est précisé que la détermination des participations réciproques sera étudiée au cas par cas en fonction des spécificités de chaque commune et des moyens dont elles disposent ; la cadre proposé est donc une base de travail qu'il sera nécessaire de réajuster lors de la signature des conventions.

Une fois ce dispositif approuvé, il fera l'objet d'un rapport en Conseil exécutif pour habilitier le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les conventions (jointes en annexe).

Je vous propose de revenir ensuite devant la Chambre des Territoires pour présenter les conventions qui auront été signées.

Avant de passer au vote, je vous propose que Monsieur Antoine Poli, Président, et Monsieur Don Marc Albertini, Rapporteur, vous présentent la synthèse des débats des quatre dernières réunions.

**Vi pregu di deliberà ne.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.